

**CONSEIL DE QUARTIER NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**2 NOVEMBRE 2011**

Procès-verbal de la septième rencontre régulière du Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf tenue le 2 novembre 2011, à 19 h, à l'école primaire Saint-Bernard (gymnase) du 1440, boulevard Bastien.

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Comeau	Président
Mme Lise Bilodeau	Vice-présidente
Mme Nicole P. Patoine	Trésorière
Mme Ghislaine Painchaud	Secrétaire
Mme Marie-Ève Gagnon	Administratrice

M. Patrick Paquet	Conseiller municipal, district de Neufchâtel
-------------------	--

**ABSENCES :**

M. François Picard	Conseiller municipal, district de Lebourgneuf
M. Raymond Dion	Conseiller municipal, district de Lac-St-Charles-St-Émile
M. Steeve Verret	Conseiller municipal, district de Loretteville

**IL Y A QUORUM**

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

M. Mario Demeule	Conseiller en consultations publiques, Arrondissement des Rivières
------------------	---

Mme Renée-Pier Bertrand	Secrétaire de soutien
-------------------------	-----------------------

M. Michel Hubert	Urbaniste, ville de Québec
------------------	----------------------------

Outre les noms énumérés ci-dessus, 28 personnes assistent à la rencontre (20 hommes et 8 femmes).

## ORDRE DU JOUR DE LA SEPTIÈME RENCONTRE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIER NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF

- 11-07-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 11-07-02 **Assemblée publique de consultation** : (projet de règlement omnibus) projet de modification du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs ajustements mineurs dont:
- la bonification de l'offre en services pour les noyaux locaux et en bordure des grandes artères commerciales du territoire;
  - la diminution du nombre de cas dérogatoires sur l'ensemble du territoire, relativement aux marges de recul latérales pour les secteurs résidentiels de basse densité.
- En plus de ces ajustements, deux modifications touchant les zones 21724Cc (boul. Lebourgneuf, entre Pierre-Bertrand et des Gradins) et 21718Cc (secteur Basses-Terres) sont proposées.
- 11-07-03 Information des membres du conseil municipal
- 11-07-04 Questions et commentaires du public
- 11-07-05 Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2011 (signatures)
- Affaires découlant du procès-verbal
- Correspondance et trésorerie :
- Bilan mensuel
  - Services de secrétariat
- 11-07-06 Questions et commentaires du public
- 11-07-07 Divers
- Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne (suivi)
  - Présentations à venir
  - Postes à pourvoir au sein du conseil d'administration
- 11-07-08 Levée de l'assemblée

**11-07-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour sans y apporter de modifications.  
**ADOPTÉE**

**11-07-02 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : (projet de règlement omnibus) projet de modification du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs ajustements mineurs dont:**

- la bonification de l'offre en services pour les noyaux locaux et en bordure des grandes artères commerciales du territoire;
- la diminution du nombre de cas dérogatoires sur l'ensemble du territoire,relativement aux marges de recul latérales pour les secteurs résidentielsde basse densité.

**En plus de ces ajustements, deux modifications touchant les zones 21724Cc (boulevard Lebourgneuf, entre Pierre-Bertrand et des Gradins) et 21718Cc (secteur Basses-Terres) sont proposées.**

Présentation de M. Michel Hubert, le contenu de la présentation se retrouve dans le document remis à tous les membres.

Une période de questions et commentaires suit cette présentation. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

#### **RÉSOLUTION 11-CA-21**

**ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À PLUSIEURS AJUSTEMENTS MINEURS DONT :**

- la bonification de l'offre en services pour les noyaux locaux et en bordure des grandes artères commerciales du territoire;
- la diminution du nombre de cas dérogatoires sur l'ensemble du territoire, relativement aux marges de recul latérales pour les secteurs résidentielsde basse densité.

**En plus de ces ajustements, deux modifications touchant les zones 21724Cc (boulevard Lebourgneuf, entre Pierre-Bertrand et des Gradins) et 21718Cc (secteur Basses-Terres) sont proposées.**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs ajustements mineurs dont:

- la bonification de l'offre en services pour les noyaux locaux et en bordure des grandes artères commerciales du territoire;
- la diminution du nombre de cas dérogatoires sur l'ensemble du territoire, relativement aux marges de recul latérales pour les secteurs résidentiels de basse densité.

Ainsi que les deux modifications touchant les zones 21724Cc (boulevard Lebourgneuf, entre Pierre-Bertrand et des Gradins) et 21718Cc (secteur Basses-Terres) et la correction de quelques coquilles.

**ADOPTÉE**

**11-07-03 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Paquet est disponible pour répondre aux questions du public.

**11-07-04 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Concernant les nuisances occasionnées par la poussière dans le secteur de la carrière, un citoyen souligne que les propriétaires de la carrière collaborent en nettoyant leur partie de terrain, contrairement à la Ville. M. Comeau souhaite connaître les raisons pour lesquelles le nettoyage n'a pas été effectué les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre. M. Paquet explique que des travaux dans le secteur des boulevards Louis XIV et Pierre-Bertrand ont été complétés, mais que le balai mécanique n'a pas été passé régulièrement.

Le citoyen mentionne également qu'il y a un problème de drainage venant des écoulements des eaux sur boulevard Louis XIV, secteur ouest. M. Paquet indique que des employés des travaux publics ont inspecté cet endroit il y a un mois et qu'un rapport devrait suivre bientôt.

Un citoyen déplore qu'il n'y a pas de trottoir sur la rue à l'est de Patrimoine-Mondial. M. Comeau suggère de faire signer une pétition par les résidents du secteur pour démontrer l'accord des citoyens à cette demande. M. Paquet indique que les budgets pour la construction des trottoirs sont plutôt limités.

Un citoyen demande des précisions sur l'avenir de la maison située à l'intersection du boulevard Bastien et de la Côte des Érables. M. Hubert explique qu'elle a été achetée par un promoteur, mais que celui-ci ne peut la démolir, mais seulement la rénover. De plus, il indique que la maison doit conserver son caractère patrimonial afin de s'intégrer au milieu. M. Hubert vérifiera si la maison fait partie intégrante du site patrimonial.

Concernant le projet du Maire de réduire le nombre d'élus, un citoyen mentionne que la population augmente dans le secteur et qu'il est plus difficile selon lui de contacter les conseillers municipaux.

Un citoyen mentionne qu'aucun procès-verbal du Conseil de quartier n'a été déposé sur le site depuis mars. M. Demeule explique que ce document doit être approuvé par les membres et signé par le président et la secrétaire avant d'être déposé sur le site. Il fera tout de même des vérifications pour être certain qu'il n'y a pas eu un oubli.

Un citoyen demande des précisions concernant les horaires de travail de la carrière et de la compagnie Genix. Il souhaite que les normes concernant le dynamitage soient plus sévères étant donné que les résidences sont maintenant situées plus près des carrières. M. Comeau lui propose de déposer une demande au député provincial, car cette compétence ne relève pas du palier municipal.

Un citoyen mentionne que la compagnie Permacon ne prend aucune mesure pour diminuer la poussière. M. Paquet lui suggère de faire une plainte à l'Arrondissement.

Un citoyen suggère que le futur stationnement de la maison présentement situé sur la carrière soit aménagé à l'arrière de celle-ci.

**11-07-05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2011 (SIGNATURES)**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 5 octobre 2011 en y apportant des modifications aux numéros de résolution et au point 4.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

*Intersection de l'avenue Chauveau et de la rue des Aïeux* : un suivi sera effectué à la prochaine rencontre, aucun développement dans le dossier pour le moment.

**CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE**

**Correspondance**

Aucune correspondance.

**Trésorerie**

**Secrétariat de soutien**

**RÉSOLUTION 11-CA-22**

**ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE POUR LES SERVICES DE SECRÉTARIAT DE SOUTIEN (SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 NOVEMBRE 2011)**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la somme de 70 \$ à Mme Renée-Pier Bertrand pour ses services de secrétariat de soutien lors de la séance régulière tenue le 2 novembre 2011. Un chèque de 70 \$ lui est remis.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 11-CA-23**

**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR UN SOUPER DE 113,58 \$ POUR LA RENCONTRE DE TRAVAIL DU 27 OCTOBRE 2011**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dépense de 113,58 \$ pour le souper qui a eu lieu le 27 octobre 2011 pour une rencontre de travail des membres du conseil d'administration.

**ADOPTÉE**

**11-07-06 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Aucune question ou commentaire.

**11-07-07      DIVERS**

- Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne (suivi) :

**RÉSOLUTION 11-CA-24**

**RECOMMANDATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE TERRITOIRE DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE RÉVISION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander :

- D'assouplir le principe faisant coïncider les limites de notre Conseil de quartier et les districts électoraux, pour permettre des ajustements, et ce, après consultation.
- De procéder à une nouvelle consultation publique sur le projet de règlement.
- D'aller de l'avant avec les modifications proposées visant à faciliter le fonctionnement des conseils de quartier, soit :
  - de permettre le dépôt des candidatures « séance tenante » en informant le candidat de l'implication d'accepter une telle responsabilité;
  - de procéder à l'élection des administrateurs lors de l'Assemblée générale annuelle ou d'une assemblée spéciale;
  - de prévoir le principe d'alternance dans l'échéance des mandats des membres du conseil d'administration, tout en tenant compte de la capacité et de la disponibilité des membres à vouloir le poste.
- De maintenir le territoire actuel du Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf.

**ADOPTÉE**

- Présentations à venir : une intervenante de l'Arrondissement qui accueille les personnes immigrantes effectuera une présentation aux membres du Conseil à la prochaine séance.
- Postes à pourvoir au sein du conseil d'administration : la date limite pour la cooptation d'un membre est le 31 décembre prochain.

**11-07-08 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de la réunion à 22 h 15.

---

---

*M. Pierre Comeau*  
*Président*

---

*Mme Ghislaine Painchaud*  
*Secrétaire*